



CTMESR du 9 janvier 2013

**DECLARATION
PROJET D'ARRETE relatif aux conditions générales
de l'appréciation de la valeur professionnelle
des fonctionnaires de l'Etat**

Ce calendrier pose réellement problème et la procédure de passage en force des textes devient une habitude (on l'a déjà eu pour le projet d'arrêté pour les concours pour la résorption de la précarité) et confirme la drôle de conception qu'à ce gouvernement du dialogue social, c'est inadmissible. Cette façon de faire systématique de ce gouvernement laisse mal augurer ce qui risque de se passer concernant les textes qui seront proposés suite à vos assises nationales pour modifier à la marge la LRU. De plus l'envoi de l'arrêté modifié, suite à la réunion d'échanges du 21 décembre, ce jour à 10 heures n'arrange rien.

Nous vous rappelons que la FERC CGT s'est toujours prononcé contre la réforme de la notation. Elle considère que ce n'est pas l'entretien professionnel qui est choquant d'autant que chaque agent a le droit à un entretien avec son supérieur, mais ce qui en est fait. Elle a toujours dénoncé :

- le strict tête à tête avec le responsable direct
- la mise en concurrence des fonctionnaires entre eux
- le pas supplémentaire vers l'individualisation, le salaire à la performance et des carrières à deux (voire trois) vitesses
- le clientélisme au sein des établissements et des services.

La CGT est pour une évaluation collective.

A cela s'ajoute la régression faite aux personnels ITRF.

Enfin, dire que l'entretien professionnel marche bien pour les administratifs et autres corps qui y sont déjà contraints est à relativiser sinon comment pouvez-vous expliquer que lors de la CAPA Paris des Adjointes administratifs bon nombre d'agents de certains établissements n'ayant pas eu d'entretien professionnel, et pas de leur fait, n'ont pas pu bénéficier de bonifications.

Avant toute généralisation du processus, la CGT aurait aimé avoir et demande solennellement un bilan de l'expérimentation depuis sa mise en place.

Il nous a été confirmé que des dérogations existent notamment pour les corps interministériels à gestion nationale (Attachés ou Personnels sociaux). Pourquoi alors ne pas avoir laissé les textes existants pour chaque corps notamment pour les ITRF.

Par ailleurs, ces dérogations posent question sur l'origine de ces textes qui étaient soi-disant pour une harmonisation de tous les corps de toute la Fonction Publique. En fait, il s'avère que l'harmonisation ne se fasse que pour faire passer les points négatifs pour les agents à savoir évaluation-sanction pour les carrières et les régimes indemnitaires.

Pour toutes ces raisons, la CGT votera CONTRE ce texte.